

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2010 B 25570 Numéro SIREN : 529 062 671 Nom ou dénomination : DUO Services
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2021 sous le numéro de dépôt 60682

Françoise CALLIER

Expert-comptable

Certifiée IFRS

60, rue de Strasbourg

92400 COURBEVOIE

Tel & fax : 01.43.34.26.24

Mobile : 06.62.05.26.24

Email : francoise@callier.eu



36, rue Brunel

75017 PARIS

ETATS FINANCIERS

CONSOLIDÉS

AU 31 DECEMBRE 2020

Sommaire

Compte de résultat consolidé	3
Bilan consolidé	4
Tableau des flux de trésorerie	5
Tableau de variation de capitaux propres consolidés	6
Notes annexes aux états financiers consolidés	7
1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice	7
2. Principales méthodes comptables - Déclaration de conformité.....	7
3. Regroupements d'entreprises	12
4. Chiffre d'affaires	12
5. Autres produits d'exploitation.....	12
6. Achats consommés.....	13
7. Charges de personnel.....	13
8. Dotations aux amortissements et aux provisions.....	13
9. Résultat financier.....	13
10. Résultat exceptionnel	14
11. Impôt sur les bénéfices et impôt différé	14
12. Immobilisations incorporelles	15
13. Immobilisations corporelles	16
14. Immobilisations financières	16
15. Stocks	16
16. Clients et comptes rattachés	16
17. Autres créances et comptes de régularisation.....	17
18. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	17
19. Capitaux propres	17
20. Provisions	17
21. Emprunts et dettes financières.....	18
22. Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales.....	18
23. Autres dettes et comptes de régularisation	18
24. Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants	18
25. Transactions avec les parties liées	18
26. Honoraires des Commissaires aux Comptes	19
27. Engagements hors bilan	19
28. Evénements postérieurs à la clôture	19
29. Sociétés consolidées.....	19

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Chiffre d'affaires	4	46 437	53 729
Achats consommés	6	(8 602)	(11 284)
Marge brute		37 836	42 445
Autres produits d'exploitation	5	6 996	8 022
Autres charges d'exploitation		(17 191)	(20 726)
Charges de personnel	7	(12 596)	(13 899)
Impôts et taxes		(898)	(917)
Dotations aux amortissements et provisions	8	(11 212)	(12 549)
Résultat d'exploitation		2 935	2 376
Produits financiers		222	45
Charges financières		(482)	(466)
Résultat financier	9	(260)	(421)
Résultat courant		2 675	1 955
Produits exceptionnels		127	273
Charges exceptionnelles		(1 305)	(441)
Résultat exceptionnel	10	(1 178)	(169)
Résultat avant impôt		1 497	1 786
Produit (charge) d'impôt sur le résultat	11	(328)	(369)
Résultat net des entreprises intégrées		1 169	1 417
Amortissement de l'écart d'acquisition		-	-
Résultat net consolidé		1 169	1 417
Dont :			
Résultat net - part du Groupe		1 161	1 412
Résultat net - part des minoritaires		8	6
Résultat par action (en euros)		50,37	61,07
Résultat dilué par action (en euros)		50,37	61,07

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31 décembre	
ACTIF		2020	2019
Ecarts d'acquisition	3	691	-
Immobilisations incorporelles	12	1 856	1 899
Immobilisations corporelles	13	34 423	34 975
Immobilisations financières	14	595	590
Actif immobilisé		37 564	37 465
Stocks et encours	15	8 182	9 615
Créances clients	16	16 259	14 342
Autres créances et comptes de régularisation	17	3 096	2 209
Impôt différé		-	-
Valeurs mobilières de placement	18	6 909	7 538
Disponibilités	18	15 891	6 428
Actif circulant		50 338	40 132
TOTAL DES ACTIFS		87 902	77 597
PASSIF		2020	2019
Capitaux propres			
Capital	19	23 210	23 210
Primes		-	-
Réserves		11 765	10 354
Résultat part du groupe		1 161	1 412
Total des capitaux propres part groupe		36 136	34 975
Intérêts minoritaires		61	53
Total des capitaux propres		36 197	35 028
Provisions pour risques et charges	20	2 987	3 221
Dettes			
Emprunts et dettes financières	21	34 409	27 439
Fournisseurs	22	6 028	5 014
Dettes fiscales et sociales	22	5 305	4 923
Dettes sur immobilisations	22	949	557
Autres dettes et comptes de régularisation	23	2 026	1 415
Total des dettes		48 718	39 348
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		87 902	77 597

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Notes	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées		1 169	1 417
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		12 911	11 729
- Variation des impôts différés	11	(463)	(370)
- (Plus)/moins-values de cession		1 750	752
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		15 367	13 528
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
- Stocks et encours		1 433	(142)
- Clients et comptes rattachés		673	(436)
- Autres créances		131	117
- Fournisseurs et comptes rattachés		(505)	(991)
- Autres dettes		326	1 314
Flux net de trésorerie généré par l'activité		17 425	13 390
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		(12 866)	(9 588)
Acquisition de sociétés nette de la trésorerie acquise		(156)	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles		61	73
Produits de cession d'immobilisations financières		-	151
Variation des placements long terme		4	(69)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(12 958)	(9 433)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Souscription d'emprunts	21	10 549	7 000
Remboursement d'emprunts	21	(6 509)	(9 525)
Acquisition d'actions propres		(144)	(711)
Dividendes versés par la société mère		(0)	0
Dividendes versés aux minoritaires		-	(1)
Variation nette des autres dettes financières	21	1 007	(289)
Trésorerie nette provenant des activités de financement		4 903	(3 525)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		9 371	433
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		13 430	12 998
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		22 801	13 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	22 801	13 453
Découverts bancaires	21	-	(23)
		22 801	13 430

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres (part groupe)	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2019	23 210	7 583	2 770	33 563	48	33 611
Affectation du résultat	-	2 770	(2 770)	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	(1)	(1)
Résultat de l'exercice 2019	-	-	1 412	1 412	6	1 417
Au 31 décembre 2019	23 210	10 353	1 412	34 975	53	35 028
Affectation du résultat	-	1 412	(1 412)	-	-	-
Résultat de l'exercice 2020	-	-	1 161	1 161	8	1 169
Au 31 décembre 2020	23 210	11 765	1 161	36 136	61	36 197

Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice

L'activité du Groupe s'exerce dans la fabrication, la vente et la location d'échafaudages multidirectionnels et d'une gamme d'étalement complète.

Lors de son Assemblée Générale du 25 mars 2019, les actionnaires de la société DUO SERVICES ont confirmé leur accord pour la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions à ses dirigeants et certains salariés, ainsi qu'à ceux des filiales de DUO SERVICES. Les caractéristiques de ce plan sont détaillées dans la note 2.15 Plan d'attribution gratuite d'actions.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement antérieur à la clôture qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2020. Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Le Groupe a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant notamment les mesures suivantes :

- mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- recours à l'activité partielle pour une partie du personnel du groupe ;
- obtention de prêts garantis par l'État dans les filiales ;
- conclusion d'accords avec des bailleurs pour un report ou une réduction temporaire de loyers.

Eu égard à ces mesures et à la situation du Groupe à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la crise sanitaire et économique COVID 19, en dépit de ses effets sur l'activité et ses performances déjà observées au cours de l'exercice 2020, ne remettra pas en cause la poursuite de son exploitation.

Le 18 décembre 2020, la société a acquis les participations CTP, CTP 91 et SCP dont l'activité de coffrage est complémentaire à celle des autres sociétés du Groupe pour un montant de global de 2 350 milliers d'euros.

Le Groupe comprend DUO SERVICES SAS et ses filiales (« le Groupe » ou « DUO SERVICES »). Les états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et comprennent les comptes de cette société et de ses filiales sur une période de 12 mois. Ils ont été arrêtés par le Président le 6 mai 2021.

2. Principales méthodes comptables - Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 ont été établis en conformité avec le règlement 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable, modifié par le règlement 2004-03 suite à la transposition de la directive 2001/65 du 27 septembre 2001, par le règlement 2004-14 du 23 novembre 2004 et le règlement 2005-10 du 3 novembre 2005, afférent à l'actualisation du règlement n° 99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

2.1. Préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 sont établis suivant les principes et méthodes comptables décrits ci-dessous. Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

2.2. Principes de consolidation

Filiales et entreprises associées

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables, actuellement ou potentiellement, sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions intra-groupe

Les soldes bilantiels, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère et de la conversion au cours de clôture des actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

2.3. Traitement des acquisitions

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs sont évalués à leur juste valeur.

L'écart résiduel entre le prix d'acquisition des titres, augmenté des frais d'acquisition, et la quote-part de capitaux propres réévalués constitue l'écart d'acquisition, qui n'est pas amorti dès lors que sa durée de vie est considérée illimitée.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. S'il apparaît que la valeur d'utilité d'une filiale est inférieure à la valeur nette comptable des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) qui lui sont rattachés, une dépréciation est constatée pour le montant de cette différence. La valeur d'utilité est notamment appréciée à partir de la valorisation de sociétés et de transactions comparables.

Conformément au § 2110 du Règl. 99-02, l'évaluation des actifs et passifs à leur juste valeur peut être modifiée avant la fin de la première année suivant celle de l'acquisition, lorsque surviennent de nouveaux éléments qui permettent de mieux apprécier les valeurs d'entrée.

Les écarts d'évaluation constitués par des plus-values latentes sur le matériel donné en location sont amortis sur 3 ans.

2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- des fonds commerciaux qui ne sont pas amortis, mais qui font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable,
- des logiciels amortis sur 3 ans.

Les frais de recherche et développement liés à l'activité du Groupe sont comptabilisés en charges.

2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et n'ont subi aucune réévaluation.

Aucun composant n'a été relevé au sein des sociétés composant le périmètre de consolidation.

Conformément au décret du 30 décembre 2005, les amortissements sont calculés selon la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

• Aménagements de terrains	12 ans
• Constructions légères	20 ans
• Constructions autres	30 ans
• Agencements de constructions	12 ans
• Matériels et outillages	6 à 10 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel de manutention	5 ans
• Matériel informatique et de bureau	5 ans
• Mobilier de bureau	12 ans

La valeur résiduelle est prise en compte, le cas échéant, dès lors qu'elle est significative.

Un contrat de location-financement est un contrat qui a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition constituent des contrats de location simple.

Le Groupe a choisi de comptabiliser en consolidation les contrats de location-financement selon la méthode préférentielle prévue par le Règlement 99-02 à savoir :

- au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

2.6. Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées sont évalués au coût historique. Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, en cas de diminution de la valeur d'usage.

2.7. Stocks

Les stocks de marchandises, matières premières et emballages sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises, des matières premières et des emballages comprend essentiellement le prix d'achat hors taxe et les frais accessoires d'achat engagés jusqu'à l'entrée en stock (transport).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard ou au prix moyen pondéré usine majoré d'un coefficient de frais indirects de production incluant les coûts de fabrication, de la logistique et de la maintenance.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur d'entrée, une provision pour dépréciation est constatée.

2.8. Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire, qui tient compte de risque de non recouvrement, devient inférieure. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

2.9. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue, ainsi que les placements très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif et avec une échéance à court terme.

Les valeurs mobilières de placement incluent les actions propres rachetées dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions.

2.10. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

Ces provisions incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision s'il est estimé que les points notifiés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de la position du Groupe dans le contentieux en cours l'opposant à l'Administration Fiscale.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

Les provisions sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Provision pour engagements de retraite

La provision pour les engagements de retraite est constatée dans les comptes consolidés et fait l'objet d'un ajustement annuel.

Cette provision retient les critères suivants : l'âge, l'ancienneté à la date de la clôture de l'exercice et la probabilité d'ancienneté à l'âge de la retraite, les droits acquis résultant de la convention collective calculés sur la base du salaire mensuel moyen.

Le calcul est effectué sur la base du départ volontaire du salarié.

Au 31 décembre 2020, les paramètres retenus sont les suivants :

- âge de départ en retraite : 62 ou 65 ans
- taux d'actualisation : 0,64%
- taux de revalorisation des salaires : 1%
- taux de rotation du personnel : 2%
- table de mortalité : TV 88/90
- taux de charges sociales : entre 28,05% et 51,03% selon la catégorie (cadres, employés et ouvriers)
- conventions collectives appliquées : métallurgie – BTP – commerce, location et réparation de matériels BTP

2.11. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'écart d'acquisition non déductible fiscalement, ne donne pas lieu à la constatation d'impôt différé. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt

différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

2.12. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel comprend les événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.13. Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué par ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Il n'existe pas d'instruments de capitaux propres conduisant à diluer le résultat par action.

2.14. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurant au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture de l'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture de l'exercice figure en résultat.

L'application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture a conduit à modifier la comptabilisation des pertes et gains de change sur les opérations de nature commerciale dans des comptes spécifiques classés, respectivement, dans les autres charges d'exploitation et autres produits d'exploitation.

2.15. Plan d'attribution gratuite d'actions

Lors de son Assemblée Générale du 25 mars 2019, les actionnaires de la société DUO SERVICES ont confirmé leur accord pour la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions à ses dirigeants et certains salariés, ainsi qu'à ceux des filiales de DUO SERVICES.

Le plan prévoit une durée d'acquisition répartie sur 3 périodes annuelles successives, assortie de conditions de présence effective et de l'atteinte d'une performance collective. La durée peut être exceptionnellement prorogée d'un an par un mécanisme de rattrapage dans l'hypothèse où la condition de performance ne serait pas atteinte au titre de l'une des périodes d'acquisition.

Le plafond d'actions pouvant être attribuées gratuitement, aux termes de cette assemblée générale, est de 1 700 actions. L'attribution porte sur des actions existantes préalablement rachetées par la société.

Une provision a été comptabilisée sur la base d'hypothèses de présence et de coûts estimés d'acquisition passés ou futurs des titres à racheter. Le premier tiers des actions ayant été définitivement acquis par les attributaires le 23 juillet 2020, et s'agissant du 2ème tiers attribuable, cette provision a été étalée sur 2 périodes et ramenée à la durée des services rendus par les attributaires à la clôture de l'exercice.

La livraison du premier tiers, qui avait été reportée jusqu'à la date limite du 30 septembre 2020 en raison des retards pris dans l'établissement des comptes liés à la crise sanitaire, a fait l'objet d'acquisitions définitives le 23 juillet 2020.

La valeur d'attribution de ces actions a été fixée à 1 310 € l'unité.

DUO SERVICES a attribué 436 actions à ses salariés et dirigeants et 124 actions aux salariés de ses filiales représentant une valeur globale de 734 milliers d'euros.

3. Regroupements d'entreprises

Le 18 décembre 2020, la société a acquis les participations CTP, CTP 91 et SCP dont l'activité de coffrage est complémentaire à celle des sociétés historiques du Groupe pour un montant de global de 2 350 milliers d'euros. Le chiffre d'affaires annuel de ces 3 sociétés est de l'ordre de 9 millions d'euros.

L'exercice de ces 3 sociétés a été clôturé au 31 décembre 2020 pour s'aligner sur la date de clôture de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Par simplification, la date d'acquisition a été ramenée au 31 décembre 2020 se traduisant par l'intégration du bilan de ces sociétés à cette date. Cette opération dégage un écart d'acquisition positif de 691 milliers d'euros qui fera l'objet d'un test de dépréciation annuel et un écart d'acquisition négatif de 24 milliers d'euros qui sera repris en 2021 compte tenu de son faible montant (voir note 20).

La date d'entrée dans le périmètre de consolidation étant le 31 décembre, aucun flux n'apparaît dans le compte de résultat.

Dans le tableau des flux de trésorerie, cette acquisition se traduit par une sortie de trésorerie nette de 156 milliers d'euros (en flux d'investissement) correspondant au prix d'acquisition de 2 350 milliers d'euros duquel il convient de soustraire la trésorerie figurant à l'actif de ces sociétés à la date d'acquisition pour un montant de 2 194 milliers d'euros.

4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par activité et par zone géographique se ventile ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Pôle Equipements		
RETOTUB	8 361	11 785
Pôle Services		
LVTEC	28 688	31 994
ADRIATEC	9 380	9 937
<i>Sous-total</i>	38 068	41 931
Duo Services	9	14
Chiffre d'affaires	46 437	53 729

5. Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Production immobilisée	4 681	5 962
Production stockée	(348)	94
Subvention d'exploitation	28	14
Reprises de provisions pour risques et charges	790	86
Reprises de provisions pour dépréciation	1 091	1 093
Transferts de charges	743	748
Autres produits	10	24
Autres produits d'exploitation	6 996	8 022

La production immobilisée résulte essentiellement des ventes de matériel, fabriqué par RETOTUB, aux deux autres sociétés du Groupe, LVTEC et ADRIATEC, qui louent le matériel.

6. Achats consommés

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
(en milliers d'euros)		
Achats de matières premières	2 707	5 992
Variation de stock de matières premières	471	(429)
Achats de marchandises	4 828	5 354
Variation de stock de marchandises	596	367
Achats consommés	8 602	11 284

7. Charges de personnel

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
(en milliers d'euros)		
Salaires et appointements	9 201	10 061
Charges sociales	3 395	3 837
Participation des salariés	-	2
Charges de personnel	12 596	13 899

L'effectif moyen par catégorie se ventile ainsi :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Cadres	60	60
Employés	45	49
Ouvriers	117	114
Total	222	223

8. Dotations aux amortissements et aux provisions

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
(en milliers d'euros)		
Dotations aux amortissements	9 686	10 118
Dotations aux provisions pour risques et charges ...	540	1 449
Dotations aux provisions pour dépréciation de créances et stocks	986	981
Dotations aux amortissements et provisions	11 212	12 549

9. Résultat financier

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
(en milliers d'euros)		
Autres produits financiers	24	45
Intérêts d'emprunts	(243)	(262)
Autres charges financières	(2)	(6)
Reprise de dépréciation d'actifs financiers	198	-
Dépréciation d'actifs financiers	(237)	(198)
Résultat financier	(260)	(421)

10. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	67	49
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ..	(213)	(293)
Produits de cession d'immobilisations	61	224
Valeur nette comptable des immobilisations cédées .	(51)	(99)
Valeur nette comptable des actions propres cédées .	(711)	-
Reprises (dotations) nettes aux provisions	(330)	(50)
Résultat exceptionnel	(1 178)	(169)

Le résultat exceptionnel inclut la perte relative au prix d'acquisition des titres acquis dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions en 2019 pour 711 milliers d'euros.

Elle est couverte à hauteur de 513 milliers d'euros par la reprise de provision figurant en résultat d'exploitation correspondant aux services rendus (voir note 20) et par la reprise de provision figurant en résultat financier (voir note 9) à hauteur de 198 milliers d'euros constituée en 2019 (voir note 18).

11. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

11.1. Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Impôt courant	(791)	(739)
Impôt différé	463	370
Produit (Charge) d'impôt courant et différé	(328)	(369)

11.2. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés au taux de 28%.

La variation des impôts différés nets au bilan se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
A l'ouverture.....	(1 258)	(1 628)
Autre produit (charge) d'impôt différé	463	370
A la clôture	(795)	(1 258)

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Différences temporaires	8	9
Provision pour retraite	144	133
Amortissements dérogatoires	(875)	(1 284)
Immobilisations corporelles	(72)	(117)
Impôt différé actif (passif) net	(795)	(1 258)

11.3. Analyse du taux effectif d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Résultat avant impôt et amort. écart d'acquisition	1 497	1 786
Taux d'impôt	<u>28,00%</u>	<u>28,00%</u>
Impôt théorique	(419)	(500)
Crédit d'impôt mécénat et apprentissage	0	1
Différences permanentes	(23)	(28)
Déficit antérieurement activé rejeté	(146)	-
Déficit de l'exercice non activé	67	(13)
Suramortissement	228	277
Différences de taux d'impôt et autres	(34)	(107)
Impôt comptabilisé	(328)	(369)

Le périmètre d'intégration fiscale comprenant les 3 sociétés françaises a été constitué le 1^{er} janvier 2014 et reconduit tacitement à compter du 1^{er} janvier 2019.

12. Immobilisations incorporelles

La valeur brute et les amortissements des immobilisations incorporelles sont détaillés dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Fonds commercial	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 1er janvier 2019	1 777	383	33	2 194
Acquisitions	-	118	-	118
Cessions	-	-	-	-
Reclassements	-	(34)	34	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	1 777	467	67	2 312
Acquisitions	-	12	-	12
Cessions	-	-	-	-
Reclassements	-	(39)	39	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	1 777	440	106	2 323
Amortissements au 1er janvier 2019	-	(346)	(33)	(379)
Dotations aux amortissements	-	(37)	4	(33)
Diminution des amortissements	-	-	-	-
Reclassements	-	33	(33)	-
Amortissements au 31 décembre 2019	-	(350)	(62)	(412)
Dotations aux amortissements	-	(54)	(2)	(55)
Diminution des amortissements	-	-	-	-
Reclassements	-	34	(34)	-
Amortissements au 31 décembre 2020	-	(370)	(97)	(467)
Valeurs nettes au 1er janvier 2019	1 777	38	1	1 815
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	1 777	117	6	1 900
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	1 777	71	9	1 856

13. Immobilisations corporelles

La valeur brute et les amortissements sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Constructions & aménag. terrains	Instal., matériel & outillage	Instal., matériel & outillage en crédit-bail	Autres immo. corporelles	Autres immo. Corporelles en crédit-bail	Avances sur immo. corporelles	Total immobilisation s corporelles
Valeurs brutes au 1er janvier 2019	4 017	69 537	8 941	3 879	117	167	86 658
Acquisitions	319	8 932	(10)	584	-	7	9 831
Cessions	-	(3 195)	-	(230)	-	-	(3 426)
Reclassements	(26)	143	(117)	18	117	(135)	(0)
Valeurs brutes au 31 décembre 2019 ...	4 310	75 417	8 813	4 250	234	40	93 064
Acquisitions	348	11 050	-	1 206	-	643	13 247
Cessions	-	(7 117)	-	(246)	-	-	(7 363)
Reclassements	-	146	(105)	(105)	105	(41)	-
Variation de périmètre	-	62	-	70	-	-	132
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	4 657	79 558	8 708	5 176	339	643	99 080
Amortissements au 1er janvier 2019	(2 163)	(37 666)	(8 163)	(2 416)	(101)	-	(50 509)
Dotations aux amortissements	(199)	(9 150)	(209)	(520)	(4)	-	(10 080)
Diminution des amortissements	-	2 317	-	183	-	-	2 500
Reclassements	-	(77)	101	77	(101)	-	0
Amortissements au 31 décembre 2019 ..	(2 362)	(44 575)	(8 270)	(2 676)	(207)	-	(58 089)
Dotations aux amortissements	(237)	(11 873)	(6)	(620)	-	-	(12 736)
Diminution des amortissements	-	6 052	-	210	-	-	6 263
Reclassements	-	(105)	105	105	(105)	-	-
Variation de périmètre	-	(60)	-	(35)	-	-	(95)
Amortissements au 31 décembre 2020..	(2 599)	(50 560)	(8 171)	(3 016)	(312)	-	(64 658)
Valeurs nettes au 1er janvier 2019.....	1 855	31 871	778	1 463	15	167	36 149
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	1 948	30 842	543	1 574	27	40	34 975
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	2 059	28 997	537	2 159	27	643	34 422

14. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Titres immobilisés	-	-
Autres immobilisations financières	595	590
Immobilisations financières nettes	595	590

Les autres immobilisations financières sont composées essentiellement de dépôts et cautionnements.

15. Stocks

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Matières premières	3 191	2 607
Encours et produits finis	2 267	2 615
Marchandises	3 201	4 851
Provision pour dépréciation	(477)	(458)
Stocks nets	8 182	9 615

16. Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Clients et comptes rattachés	17 559	15 766
Provision pour dépréciation	(1 300)	(1 425)
Créances clients nettes	16 259	14 342

17. Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Fournisseurs - Avances et acomptes	160	131
Créances fiscales	2 225	1 597
Charges constatées d'avance	392	197
Autres créances d'exploitation	319	285
Autres créances et comptes de régularisation ..	3 096	2 209

L'ensemble des créances clients et des autres créances ont une échéance inférieure à un an.

18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Actions propres	144	711
Provision pour dépréciation des actions propres	(144)	(198)
Sous-total	-	513
Valeurs mobilières de placement	6 909	7 025
Disponibilités	15 891	6 428
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 801	13 453

Les valeurs mobilières de placement sont composées de comptes à terme à échéance de 3 à 24 mois, à l'exception des actions propres pour un montant de 144 milliers d'euros (711 milliers d'euros en 2019) rachetées en vue de leur attribution dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions. Ces actions propres font l'objet d'une provision à hauteur de leur coût d'acquisition, dont la partie correspondant aux services rendus figure dans les provisions pour risques et charges pour un montant de 144 milliers d'euros (513 milliers d'euros en 2019) (voir note 20).

Les disponibilités sont composées exclusivement de comptes bancaires.

19. Capitaux propres

Le capital social est composé de 23 210 actions ayant une valeur nominale de 1000 euro.

20. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour risques et charges	Provisions pour retraite	Provision pour attribution gratuite d'actions	Impôts différés	Ecart d'acquisition négatif	Total des provisions
Au 1er janvier 2019	125	425	-	1 628	-	2 178
Dotations	780	92	627	-	-	1 499
Reprises utilisées	(45)	-	-	(370)	-	(415)
Reprises non utilisées	-	(41)	-	-	-	(41)
Au 31 décembre 2019	860	476	627	1 258	-	3 221
Dotations	330	98	536	-	-	963
Reprises utilisées	(103)	-	(627)	(463)	-	(1 192)
Reprises non utilisées	-	(61)	-	-	-	(61)
Variation de périmètre	32	-	-	-	24	56
Au 31 décembre 2020	1 119	513	536	795	24	2 986

La provision pour attribution gratuite d'actions couvre le coût estimé de l'attribution de 3 années étalé sur 3 ans et ramené aux services rendus des attributaires à la clôture de l'exercice, soit 12 mois en 2020 et 9 mois en 2019, représentant respectivement un montant de 442 milliers d'euros et 513 milliers d'euros. Elle a été calculée à partir de l'estimation de la valeur d'acquisition des titres sur l'ensemble des périodes d'acquisition, à laquelle s'ajoute la contribution patronale associée pour un montant de 94 milliers d'euros en 2020 et 114 milliers d'euros en 2019.

21. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	33 383	27 395
Dettes de crédit-bail	-	3
Découverts bancaires	-	23
Intérêts courus	25	18
Compte-courant d'associés	1 001	-
Dettes financières	34 409	27 439

La variation des dettes financières au cours de l'exercice évolue comme suit :

(en milliers d'euros)	2019	Souscription	Rembours.	Variation nette	Var. périm.	2020
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	27 395	10 549	(6 506)	-	1 945	33 383
Dettes de crédit-bail	3	-	(3)	-	-	-
Découverts bancaires	23	-	-	(23)	-	-
Intérêts courus	18	-	-	7	-	25
Compte-courant d'associés	-	-	-	1 001	-	1 001
Dettes financières	27 439	10 549	(6 509)	985	1 945	34 409

Les emprunts souscrits au cours de l'exercice comprennent des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 5 000 milliers d'euros. Les sociétés acquises au 31 décembre 2020, dont la variation d'emprunts figure en variation de périmètre, ont bénéficié de PGE pour un montant de 1 873 milliers d'euros.

L'ensemble des PGE font l'objet d'un remboursement total au cours du 2^{ème} trimestre 2021.

La ventilation des dettes financières se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	33 383	16 996	16 387	-
Découverts bancaires	-	-	-	-
Intérêts courus	25	25	-	-
Compte-courant d'associés	1 001	1 001	-	-
Dettes financières	34 409	18 022	16 387	-

22. Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

L'ensemble des dettes fournisseurs a une échéance inférieure à un an.

23. Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Clients créditeurs	1 482	906
Autres dettes d'exploitation	351	343
Produits constatés d'avance	193	166
Autres dettes et comptes de régularisation	2 026	1 415

24. Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

25. Transactions avec les parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives avec les parties liées.

26. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 116 milliers d'euros.

27. Engagements hors bilan

Une convention conclue avec les attributaires d'actions qui leur sont attribuées gratuitement prévoit une promesse réciproque de vente et d'achat selon des modalités de fixation du prix identiques à celles des attributions d'actions. La promesse de vente engage les bénéficiaires dès la perte de qualité de salarié ou de mandataire social et à compter du 1er juin 2024 sans aucun motif particulier. La promesse d'achat engage l'entreprise, de manière subsidiaire, à compter du 1^{er} juin 2024.

Engagements reçus pour les PGE : 90% du montant obtenu garanti par l'Etat en faveur des banques, soit 6 186 milliers d'euros.

28. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe, au-delà de la poursuite de la crise sanitaire et du rachat complémentaire d'actions de la société pour assurer la livraison des actions gratuites du deuxième tiers du plan à hauteur de 442 milliers d'euros.

29. Sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

La société consolidante est la société DUO SERVICES SAS.

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Société	Adresse	% int. 2020	% int. 2019	N° Siren
DUO SERVICES	36, rue Brunel 75017 PARIS	mère	mère	529 062 671
LVTEC	36, rue Brunel 75017 PARIS	100%	100%	344 660 659
RETOTUB	Avenue du 19 mars 1962 18100 VIERZON	100%	100%	429 329 014
ADRIATEC	1480 Tubize - Belgique	99,5%	99,5%	
CTP	11, av. G. pompidou 91370 VERRIERES LE BUISSON	100%	-	424 690 931
CTP91	11, av. G. pompidou 91370 VERRIERES LE BUISSON	100%	-	513 850 545
SCP	11, av. G. pompidou 91370 VERRIERES LE BUISSON	100%	-	530 472 893

DUO SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 23.210.000 €
36, Rue Brunel – 75017 PARIS
RCS PARIS 529 062 671

RAPPORT DU PRESIDENT PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 15 JUIN 2021

Chers associés,

Conformément aux dispositions légales et statutaires de la Société nous avons établi le présent rapport à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que le projet d'affectation du résultat.

TITRE I – ARRETE DES COMPTES SOCIAUX

I – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33.408.177,06 €.

Le résultat net comptable est une perte de – 577.553,45 €.

Le 18 décembre 2020, le Groupe DUO SERVICES a acquis 3 sociétés : CTP, CTP 91 et SCP dont l'activité est complémentaire pour un montant de global de 2 350 000 €.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement antérieur à la clôture qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2020. Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences. Le groupe a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant notamment les mesures suivantes :

- mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- recours à l'activité partielle pour une partie du personnel du groupe ;
- obtention de prêts garantis par l'État dans les filiales ;
- conclusion d'accords avec des bailleurs pour un report ou une réduction temporaire de loyers.

Eu égard à ces mesures et à la situation du groupe à la date de l'arrêté des comptes le 6 avril 2021, l'entreprise estime que la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, en dépit de ses impacts sur l'activité et ses performances déjà observées au cours de l'exercice 2020, ne remettra pas en cause la poursuite de son exploitation.

La société DUO SERVICES est la société mère consolidante d'un groupe constitué des sociétés LV TEC, RETOTUB et ADRIA TEC et depuis le 18 décembre 2020 de CTP, CTP 91 et SCP.

Une convention d'intégration fiscale a été signée le 11 mars 2014 entre LVTEC, MAT TEC (absorbée à effet du 1er janvier 2018 par LV TEC) et RETOTUB désignant DUO SERVICES SAS comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés. L'absorption de MAT TEC a réduit le périmètre d'intégration fiscale à 3 sociétés. Cette convention a été reconduite tacitement à compter du 1er janvier 2019. Une nouvelle convention a été signée en date du 1er mars 2021 à la suite de la décision des sociétés CTP et CTP 91, d'intégrer le groupe, conduisant à un périmètre d'intégration fiscale porté à 5 sociétés.

II – ACTIVITE DE LA SOCIETE

2-1- Animation des filiales

L'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé a consisté essentiellement, comme par le passé, à diriger en tant que Président personne morale, ses filiales LV TEC, ADRIA TEC et RETOTUB et depuis le 18 décembre 2020, CTP, CTP 91 et SCP.

Les produits de votre Société sont issus de ces filiales, sous forme essentiellement de redevances de gestion et de revenu du capital (redevances reçues de LV TEC pour 1.132.500 €, de RETOTUB pour 362.000 €, et d'ADRIA Tec pour 224 000 €). Il n'y a pas de redevance pour CTP, CTP 91 et SCP pour 2020.

2.2 Examen du compte de résultat.

La situation et l'activité de la Société peuvent être appréciées par l'examen des comptes qui sont présentés à votre approbation. L'annexe complète votre information et vous présente les règles et méthodes comptables retenues.

Résultats

Le Compte de Résultat fait apparaître les principaux éléments suivants :

(en €)	Exercice clos le	Exercice clos le
	31.12.2020	31.12.2019
	12 Mois	12 Mois
Chiffres d'affaires nets	2.087.113	1.951.536
Résultat d'exploitation	(11.389)	(552.082)
Résultat financier	47.694	829.258
Résultat exceptionnel	(715.628)	3.117
Résultat net	(577.553)	470.287

La dégradation du Résultat net s'explique essentiellement par l'absence de distribution de dividendes par les filiales l'an dernier.

En l'absence de participation des salariés, le résultat net ressort précisément à - 577.553,45 €.

2-3- Recherche et développement

Du fait de la nature de son activité propre aux sociétés holding, votre Société n'a pas consacré de budget spécifique à la recherche et au développement.

2-4- Attribution gratuite d'actions

La société, lors de son assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2019, a confirmé son accord pour la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions à ses salariés et dirigeants, ainsi qu'à ceux de ses filiales. Le plan prévoit une durée d'acquisition répartie sur 3 périodes annuelles successives, assortie de conditions de présence effective et de l'atteinte d'une performance collective. La durée peut être exceptionnellement prorogée d'un an par un mécanisme de rattrapage dans l'hypothèse où la condition de performance ne serait pas atteinte au titre de l'une des périodes d'acquisition. Le plafond d'actions pouvant être attribuées gratuitement, aux termes de cette assemblée générale, est de 1 700 actions. L'attribution porte sur des actions existantes préalablement rachetées par la société.

Une provision a été comptabilisée sur la base d'hypothèses de présence et de coûts estimés d'acquisition passés ou futurs des titres à racheter.

Le premier tiers des actions ayant été définitivement acquis par les attributaires le 23 juillet 2020, et s'agissant donc du 2ème tiers attribuable, cette provision a été étalée sur 2 périodes et ramenée à la durée des services rendus par les attributaires à la clôture de l'exercice.

La livraison du premier tiers, qui avait été reportée jusqu'à la date limite du 30 septembre 2020 en raison des retards pris dans l'établissement des comptes liés à la crise sanitaire, a fait l'objet d'acquisitions définitives le 23 juillet 2020.

La valeur d'attribution de ces actions a été fixée à 1 310 € l'action.

DUO SERVICES a attribué 560 actions à ses salariés, dirigeants et aux salariés de ses filiales représentant une valeur globale de 733.600 €.

III – EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le groupe DUO Services a acquis le groupe CTP composé des sociétés CTP, CTP 91 et SCP le 18 décembre 2020. Afin de simplifier l'organisation juridique, il a été proposé de fusionner les sociétés CTP et SCP. Ainsi, seules deux sociétés subsisteront : CTP et CTP 91. La restructuration proposée implique la vente des actions SCP à CTP puis la fusion par fusion simplifiée de CSP dans CTP.

Afin de développer ses activités de location/vente de matériels destinés aux chantiers de construction dans le Nord de la France, la Société LV TEC a créé un établissement secondaire et la Société ADRIA TEC a créé une succursale à Montigny en Ostrevant (Département 59). Cet établissement secondaire et cette succursale sont enregistrés en France depuis le 4 février 2021.

Les actions à distribuer au titre de la deuxième tranche des AGA (actions acquises au 31 mai 2021) sont au nombre de 478. Pour assurer cette livraison, la société devra racheter 368 actions à Monsieur Frédéric KOCH à un prix unitaire de 1.183 € soit pour un montant total de 435.344 €.

IV – EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice en cours devrait essentiellement se caractériser par la poursuite des activités de gestion du portefeuille de titres, d'animation et de management des filiales composant le périmètre actuel du groupe DUO SERVICES, incluant les nouvelles sociétés CTP, CTP 91 et SCP.

V – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les commentaires suivants concernent l'activité et les résultats des filiales.

a) LV TEC

Son Compte de Résultat fait apparaître les principaux éléments suivants :

(en €)	Exercice clos le 31.12.2020 12 Mois	Exercice clos le 31.12.2019 12 Mois
Chiffres d'affaires nets	28.913.620	32.188.675
Résultat d'exploitation	331.964	1.089.266
Résultat financier	(164.991)	(182.574)
Résultat exceptionnel	1.121.809	269.770
Résultat net	1.075.104	1.048.251

L'exercice 2020 a été principalement marqué pour la Société LV TEC, par une diminution marquée d'environ 10 % du CA par rapport à l'exercice précédent, liée essentiellement à la crise sanitaire liée à la Covid-19.

L'activité de la société en termes de chiffres d'affaires est plutôt bonne compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire.

LV TEC maintient des niveaux de rentabilité importants et ce malgré la crise de la Covid-19.

b) ADRIA TEC

Son Compte de Résultat fait apparaître les principaux éléments suivants :

(en €)	Exercice clos le 31.12.2020 12 Mois	Exercice clos le 31.12.2019 12 Mois
Chiffres d'affaires nets	9.638.751	10.141.626
Résultat d'exploitation	2.181.666	2.225.040
Résultat financier	(11.244)	(19.853)
Résultat exceptionnel	17.824	43.814
Résultat net	1.543.416	1.504.820

Le chiffre d'affaires total pour l'année 2020 s'élève à 9.638.751,41 € soit une diminution de 5% par rapport à l'année précédente.

Dans l'ensemble, les résultats sont le reflet de la crise sanitaire liée à la Covid-19 dont les impacts économiques ont pu être globalement bien maîtrisés.

Du fait du départ à la retraite de Monsieur Philippe CRUMOIS, son mandat d'Administrateur n'a pas été reconduit.

c) RETOTUB

Son Compte de Résultat fait apparaître les principaux éléments suivants :

(en €)	Exercice clos	Exercice clos
	le 31.12.2020	le 31.12.2019
	12 Mois	12 Mois
Chiffres d'affaires nets	13 159 195	18.829.852
Résultat d'exploitation	308 254	260.463
Résultat financier	(17 867)	(11.669)
Résultat exceptionnel	(142 427)	23.479
Résultat net	113 658	210.056

L'exercice 2020 a été principalement marqué pour RETOTUB, par une diminution marquée de 30% du CA par rapport à l'exercice précédent, liée essentiellement à la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Face à la crise sanitaire de la Covid-19, RETOTUB a mis en action un plan de continuité de l'activité en ayant notamment recours aux mesures suivantes :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel ;
- Obtention d'un prêt garanti par l'État ;
- Conclusion d'accords avec le bailleur pour un report ou une réduction temporaire de loyers ;
- Report des échéances d'emprunts avec ses partenaires bancaires.

N.B. : Depuis le 18/12/20, les sociétés CTP/CTP 91 et SCP font parties du Groupe DUO SERVICES. L'activité de ces trois sociétés depuis leur entrée dans le Groupe n'est pas significative.

VI - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE DUO SERVICES – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au vu notamment du présent rapport, ainsi que du rapport du Conseil de surveillance et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes qui vous sont également présentés ce jour, il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la société au 31/12/2020, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 577.553 € et décide de l'affecter de la manière suivante :

Au poste « report à nouveau » :	- 577.553,45 €
« Report à nouveau » antérieur :	<u>639.588,88 €</u>
Total du poste « Report à nouveau » :	62.035,43 €

A l'issue de cette affectation, le poste « report à nouveau » sera créditeur de 62.036 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveront à 27.131.373 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents :

- 2017, distribution de dividendes à hauteur de 417.780 € ;
- 2018, aucun dividende n'a été mis en distribution ;
- 2019, aucun dividende n'a été mis en distribution.

A noter qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale d'effectuer une distribution de réserves (poste « autres réserves ») à hauteur de 20 € par action.

VII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 10.872 € (cf. lignes WE et WF de l'état 2058 A de la liasse fiscale).

VIII - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 227-10 ET L 227-11 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes qui vous est présenté à la suite du présent rapport, et dont il vous sera donné lecture séparée. Au vu de ce rapport spécial, il vous sera demandé aux termes d'une décision spécifique soumise ce jour à votre vote, de bien vouloir statuer sur ces conventions.

Conformément à l'art. L 227-11 du Code de commerce, la liste des conventions nouvelles ou poursuivies sur l'exercice précédent et significatives pour les parties, portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, a été communiquée aux Commissaires aux comptes.

IX - DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

En application des dispositions des articles L 441-6-1 al.1 et D.441-4 du Code de commerce, les informations obligatoires sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos Clients sont les suivantes :

Décomposition à la clôture de l'exercice 2020 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (hors factures non parvenues)

Nature des dettes	Échéances	2020	
		Valeur K€	% Valeur
Dettes échues (1)		6	12
Détail dettes échues			
	0 à 30 jours	0	0
	30 à 60 jours	0	0
	+ de 60 jours	6	12
Dettes non échues		43	88
Dettes relevant de l'application des dispositions LME ou accords dérogatoires :			100%
Dettes dérogeant aux dispositions LME (1)			
Total Dettes fournisseurs et compte rattachés (2)		49	100

(1) - Dettes se rapportant à des factures erronées, présentant des litiges en cours ou se rapportant à des fournisseurs étrangers

(2) - hors factures non parvenues

Les créances clients concernent exclusivement les entités intragroupe ou liées. Les délais de règlement à 60 jours au plus sont respectés. Aucune créance à la clôture n'est échue.

X- MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Le mandat de Monsieur Thibaud PEYROT, Directeur Général de la Société, expirera lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons de renouveler ledit mandat de Directeur Général exercé par Monsieur Thibaud PEYROT pour une nouvelle période de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

XI- MODIFICATION DES STATUTS

Les récentes contraintes de confinement et de distanciation physique liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ont mis en évidence les difficultés matérielles et techniques à réunir les Membres du Conseil de Surveillance en présentiel, quel que soit leur objet.

Il vous est donc proposé de modifier l'article 15B des Statuts intitulé « Conseil de Surveillance » afin de permettre la tenue de ces réunions par le biais de visioconférences conformément à la rédaction prévue par le Projet des Résolutions.

TITRE II – ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES

Il vous sera demandé au vu des résolutions soumises ce jour à vos suffrages, de statuer sur l'arrêté des comptes consolidés au 31 Décembre 2020.

I - FAITS MARQUANTS

Il n'y a pas de faits marquants autres que ceux précédemment indiqués dans le titre I.

II - ACTIVITE CONSOLIDEE DU GROUPE

II-1- Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Les sociétés ci-dessous sont toutes filiales de la Société DUO SERVICES, SAS au capital de 23 210 000 €, SIREN 529 062 671, située à Paris (75017), 36 rue Brunel :

ACTIVITES DE SERVICES

La Société LV TEC, SAS au capital de 7 400 000 €, SIREN 344 660 659, située à Paris (75), détenue à 100% par DUO SERVICES ;

La Société ADRIA TEC, société de droit belge au capital de 1 000 000 €, située à Tubize (Belgique), détenue à 99,5% par DUO SERVICES ;

ACTIVITE D'EQUIPEMENTS

La Société RETOTUB, SAS au capital de 510 000 €, SIREN 429 329 014, située à Vierzon (18), détenue à 100% par DUO SERVICES.

N.B. : Depuis le 18/12/20, les sociétés CTP/CTP 91 et SCP font parties du Groupe DUO SERVICES.

II-2- Variation du périmètre de consolidation

Depuis le 18/12/20, les sociétés CTP/CTP 91 et SCP font parties du Groupe DUO SERVICES.

III-3- Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Néant.

III-4- Résultats et activité du Groupe et état de sa situation financière sur l'exercice 2020

Les résultats et activités du Groupe, ainsi que l'état de sa situation financière, sont explicités dans l'Annexe aux comptes consolidés qui vous est présentée ce jour et qui fait ressortir un résultat consolidé (part du Groupe) au 31 Décembre 2020 de 1.169 K€ contre 1.417 K€ fin 2019.

A/Comptes de bilan

Les Capitaux propres consolidés part du groupe s'élèvent à 36.136 K€, pour un endettement de 34.409 K€ (Emprunts et Dettes financières), compensé par une trésorerie positive de 22.801 K€.

B/ Résultats et activité du Groupe

Le Chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 46.437 K€ contre 53.729 K€ fin 2019.

Le Résultat d'Exploitation s'élève à 2.935 K€ (Vs 2.376 K€ en 2019).

Le Résultat Exceptionnel s'élève à -1.178 K€ (Vs - 169 K€ en 2019).

Le Résultat Net consolidé, part du Groupe, en l'absence d'écarts d'acquisition, s'élève à 1.169 K€ (Vs 1.417 K€ en 2019).

L'Excédent Brut d'Exploitation ressort à 13.290 K€ (28,6 % du CA consolidé), contre 14.811 K€ en 2019 (27,6 % du CA consolidé).

III-5- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Groupe DUO SERVICES devrait connaître une progression des différents indicateurs de performance sur 2021.

Les recherches d'opportunités de croissance externe se poursuivent.

III-6- Activité de recherche et développement

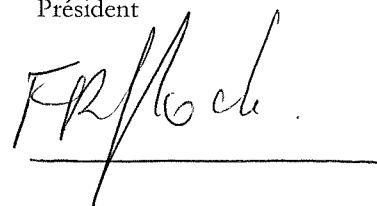
Les seules activités de recherche et développement concernent la filiale belge ADRIA TEC.

III-7- Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice autres que ceux précédemment indiqués dans le titre I.

Nous vous invitons maintenant à statuer sur les résolutions maintenant soumises à votre vote.

Frédéric KOCH
Président



ADD EQUATION

15, rue Mansart

75009 PARIS

SOCIETE LIONEL GUIBERT

80, rue Blanche

75009 PARIS

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

36, rue Brunel - 75017 PARIS

-:-:-:-:-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

-:-:-:-:-

ADD EQUATION
15, rue Mansart
75009 PARIS

SOCIETE LIONEL GUIBERT
80, rue Blanche
75009 PARIS

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

-:-:-:-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

-:-:-:-

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée en notre qualité de Commissaires aux Comptes de la **SAS DUO SERVICES**, la tête du Groupe **DUO SERVICES**, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du **GROUPE DUO SERVICES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes dans le contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des Articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous

portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les conséquences comptables du plan d'attribution d'actions gratuites et de l'achat des actions **DUO** nécessaires pour la mise en œuvre du plan et, plus généralement, sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 31 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes

ADD EQUATION



Représentée par Jean-Patrick FORTLACROIX

SOCIÉTÉ LIONEL GUIBERT



Représentée par Lionel GUIBERT

DUO SERVICES
(GROUPE DUO SERVICES)

--::--::--

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

--::--::--

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES
COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.